

Créances des assureurs

Peu de profit pour les petits courtiers

En moyenne, il faut quarante-quatre jours calendrier avant qu'une prime d'assurance ne soit payée à l'assureur par le client ou par l'intermédiaire.

La rentabilité des assureurs en est, bien sûr, influencée.

Pourtant, les avantages pour les petits courtiers sont négligeables. A la question de savoir si les grands courtiers tirent effectivement profit des longs délais de recouvrement, nous avons obtenu les réponses qui suivent.

“Lorsqu'on considère l'ensemble des dix premiers assureurs du pays, on obtient, pour 1997, un délai moyen de récupération des créances de primes de trente-neuf jours calendrier,” relève Christian Jaumain, professeur à l'Université catholique de Louvain (UCL) et auteur du Guide Financier de l'Assurance. Il s'agit ici aussi bien des paiements effectués par les courtiers que de ceux des preneurs d'assurance. Les uns comme les autres

disposent donc en fait de la part des assureurs d'un important délai de paiement.

Il n'est pas possible de déterminer avec précision qui, des intermédiaires ou des clients, attend le plus longtemps pour s'exécuter. Les créances sur les intermédiaires comme celles sur les preneurs d'assurances sont, en effet, reportées dans les comptes annuels sous la même rubrique, alors que jusqu'en 1995 elles étaient mentionnées séparément. D'après Christian Jaumain, il est plus que probable que ce sont quand même les courtiers qui sont responsables des longs délais de recouvrement: “On peut déduire la chose du fait que les assureurs qui ne travaillent pas avec des intermédiaires ne tiennent compte pratiquement d'aucun délai de paiement, ou alors de délais extrêmement courts. BBL Insurance, APZ et CB Direct, par exemple, ne doivent pas ou presque pas attendre leur argent.”

Des assureurs tels que Generali, AXA-Royale Belge et Winterthur sont confrontés avec des délais de recouvrement moyens de près de quarante jours. Mercator & Noordstar et AG 1824 accordent à leurs courtiers, respectivement, cinquante-quatre et cinquante-cinq jours pour payer les primes. Tout à fait en haut de l'échelle, on trouve Protect et Hannover International (voir le tableau).



D'après Christian Jaumain, ce sont essentiellement les intermédiaires qui sont responsables des longs délais de recouvrement de nombre d'assureurs. Les compagnies qui encaissent elles-mêmes leurs primes ne doivent, en effet, presque pas ou pas du tout attendre pour disposer de leur argent.

Rentabilité

“Les longs délais de paiement pèsent sur la rentabilité d'un assureur,” remarque Guido Vernailen, directeur général de l'Office de Contrôle des Assurances (OCA). “Courtiers et clients bénéficient, en effet, durant cette période, d'un crédit sans intérêt. La prime appartient à l'assureur, qui subit ainsi indirectement une perte significative d'intérêts.”

Dans ses rapports annuels antérieurs, l'OCA insistait régulièrement sur le danger des longs délais de recouvrement. Ces dernières années, il n'en avait plus été fait mention. “Cela ne signifiait pas que nous approuvions,” souligne Guido Vernailen. “Nous avons considéré qu'un délai de trente jours est un maximum. De plus en plus d'assureurs se sont rangés à ce principe, d'où il se justifiait que nous ne l'ayons plus mentionné dans nos rapports les plus récents. Les assureurs qui n'en accordent pas moins des délais plus importants aux clients et aux courtiers doivent tenir compte du fait que cela diminue leur rentabilité.”

Risque calculé

L'assureur de niche Protect se retrouve tout à fait en queue du tableau. Il accorde en moyenne à ses clients et courtiers un délai d'exécution de rien de moins que cent trente et un jours. D'après Ides Ramboer, administrateur délégué de Protect, ce délai de paiement de près de cinq mois n'est toutefois qu'un risque calculé: “Nos clients nous payent des acomptes à la date de prise d'effet de leur police, suite à quoi un décompte est dressé à la fin d'une année calendrier. Ces quittances ont un effet considérable sur notre score tel qu'il est mentionné sur le tableau. Tout se passe comme si nous accordions un crédit énorme à nos assurés, alors que notre cote reprise sur le tableau ne donne qu'une image faussée de la réalité. Dans le cadre des polices de responsabilité professionnelle des architectes et entrepreneurs, il est en effet impossible d'opérer avec des primes perçues en une fois. La prime annuelle varie en fonction du nombre des ordres que les assurés

exécutent au cours de l'année, de telle sorte que cette façon de pratiquer s'impose."

Cela n'empêche pas Protect d'avoir constamment le problème à l'œil. "Du fait que nous assurons nombre d'architectes, nous devons régulièrement faire le point," souligne Ides Ramboer. "Les architectes sont des gens qui, plus vite encore que d'autres catégories professionnelles, ont tendance à reporter le paiement de leurs primes, du fait, par exemple, qu'eux mêmes doivent attendre des fonds dont leur sont redevables les pouvoirs publics. Nous nous opposons toutefois fermement à de telles pratiques. Le délai fixé, de trente jours fin de mois, reste dès lors d'application."

Source de profit pour les courtiers ?

La question qui s'impose, c'est de savoir ce que cela rapporte à un courtier de placer les primes durant une période limitée sur un compte ou dans des fonds. D'après le courtier Paul Casier, de la maison de courtage Casier & C° de Menin, pour les petits courtiers, cet avantage est des plus limité : "Les petits courtiers ne tirent que peu ou pas de profit d'un placement temporel-



Paul Casier : "Les petits courtiers ne retirent que peu ou pas de profit des longs délais de paiement. Ils accordent en effet les mêmes facilités à leurs clients."

re des primes. En effet, ils consentent en général eux aussi à leurs clients des facilités de paiement du même ordre. D'autre part, les volumes de primes qu'ils traitent sont trop limités pour réaliser une plus-value par la capitalisation de leurs montants." Pour leur part, les grands courtiers sont, par contre, parfaitement en mesure de retirer un rendement appréciable du délai de crédit que leur accordent les assureurs. "Ils sont, en effet, à même d'apporter des montants considérables à des fonds d'investissement et de réaliser de cette manière une plus-value," confirme Ides Ramboer.

Michel Dauwe, directeur financier chez Thilly Van Eessel, n'est absolument pas d'accord avec l'allégation d'Ides Ramboer : "Les conditions les plus avantageuses de la part des assureurs ont été drastiquement réduites par rapport avec ce qui s'est pratiqué par le passé. D'une part, du fait que les assureurs eux-mêmes exercent un contrôle plus strict et, d'autre part, du fait de la valeur ajoutée que les courtiers entendent apporter à leurs clients. Cette valeur ajoutée se situe sur deux plans. D'abord et surtout par le fait de la rapidité du règlement des sinistres, qui est financé avec les primes encaissées. Les revenus d'intérêts des courtiers sont ainsi bientôt écremés. Ensuite, les grands courtiers rassemblent les quittances à payer de tous les co-assureurs d'un grand risque dans un seul ordre de paiement adressé au client. C'est un service spécial qui, cela va de soi, augmente également les charges administratives."

Au cours de ces dernières années, une tendance se serait marquée, parmi les grandes entreprises, de reporter aussi longtemps que possible le paiement de leurs primes : "Les entreprises savent en effet parfaitement que les courtiers ne sont pas à proprement parler des parties au contrat d'assurance, mais qu'ils fonctionnent simplement comme intermédiaires. De ce fait, nous éprouvons souvent pas mal de peine à encaisser les primes dues."

Les assureurs ne laissent au courtier qu'une période réduite pour leur transférer les primes. Si le courtier

Créances sur les intermédiaires et les preneurs d'assurance (1997)	
Assureur	Nombre de jours
BBL Insurance	1
APZ	1
BBL Life	1
Mega Life	3
CB Direct	6
LAP	15
DKV International	25
Smop Accidents	29
ABB	35
Mauretus	37
Generali Belgium	38
Axa Belgium	40
Winterthur	46
Royale Belge	49
Mercator & Noordstar	54
AG 1824	55
Commercial Union	60
Josi	61
Nationale Suisse	80
AGF/L'Escaut	93
Protect	131
Hannover International	151

(Source : Guide Financier de l'Assurance 1999)

ne réussit pas à réaliser la chose dans le délai imparti, il est lui-même tenu de payer la prime si le client ne l'a pas payée. Par contre, les grands courtiers prennent de plus en plus souvent à leur compte la gestion administrative des polices et allègent ainsi la tâche des assureurs. Enfin, les possibilités d'investissement des primes d'assurance encaissées sont pour nous très limitées. La situation actuelle du marché ne permet aucun rendement spectaculaire. Si un certain profit financier n'est pas impossible, son importance effective est limitée," conclut Michel Dauwe.

DAVY VERBECK

